

Du mercure dans les soins dentaires : un scandale sanitaire majeur

L'amalgame dentaire résulte de la combinaison d'une poudre d'alliage métallique (dont la base est l'argent associé avec l'étain et le cuivre ou le zinc) avec un métal liquide à température ambiante, le mercure. Ce mélange est utilisé depuis environ 150 ans pour effectuer des obturations dentaires, car il est malléable, peu allergisant et d'un excellent rapport qualité/prix.

Le mercure représente un peu plus de 50% en poids du mélange avec la poudre, sa présence systématique au sein de l'amalgame accentue le problème de la toxicité du matériau.

Au cours de la vie, le mercure s'accumule dans l'organisme : c'est un toxique **bioaccumulable**. Le **MERCURE** (Hg) est l'un des métaux lourds dont la **toxicité est connue**: c'est un cytotoxique; neurotoxique, un responsable de déficits immunitaires et toxique pour le muscle, le système cardio-vasculaire et pendant la phase de croissance intra-utérine.

Le mercure métallique est classé parmi les **substances CMR2** (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) qui doivent être chassées de tous les usages pour leur nocivité.

L'amalgame libère du mercure essentiellement lors de la condensation, du polissage et lors de la dépose d'une restauration et même après dépose lors de la mastication et après usure et de corrosion.

A l'heure où l'Union européenne s'apprête à faire appliquer l'interdiction de l'importation et de l'exportation du mercure dans tous les pays membres et où le mercure est en voie d'être abandonné dans toutes ses applications industrielles au niveau mondial, **pourquoi persister dans cette folie qui consiste à placer un si puissant toxique dans la bouche des humains ?**



L'association européenne NON AU MERCURE DENTAIRE (**NAMD**)

www.non-au-mercure-dentaire.org

Jean-Claude DIERIECK - Médecin-Dentiste

Ondine 8 - 1008 Prilly - Suisse